

211C1794
FR0010406777-OP041-AS20

3 octobre 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

EFRONT

(Alternext)

- 1 - Le 3 octobre 2011, à 10 heures 15, CM-CIC Securities agissant pour le compte de la société par actions simplifiée EFR Holdings¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions EFRONT, en application de l'article 235-2 du règlement général.

Au terme d'un contrat de cession conclu le 23 septembre 2011, EFR Holdings a acquis hors marché, le 23 septembre 2011, 2 273 793 actions EFRONT auprès des sociétés IBIM 2 Ltd et RRA Vendôme et de fonds gérés par CDC Innovation, Odysée Venture, et OTC Asset management, au prix de 18 € par action².

Le 23 septembre 2011, EFR Holdings a par ailleurs conclu un accord (« *investment agreement* ») avec MM. Olivier Dellenbach, Matthieu Pessis, Tarek Chouman, Thomas Nokin et Gildas Mathurin. Dans ce cadre, il est notamment convenu que les 50 000 actions EFRONT détenues à ce jour par M. Tarek Chouman seront cédées ou apportées à EFR Holdings sur la base d'un prix unitaire de 18 €, au plus tard le 31 décembre 2011. M. Olivier Dellenbach et M. Matthieu Pessis se sont pour leur part engagés à apporter à EFR Holdings, au plus tard le 31 décembre 2011, les actions EFRONT qu'ils détiennent à ce jour (soit respectivement 301 366 actions et 5 900 actions EFRONT) sur la base d'un prix de 18 € par action.

En outre, aux termes de contrats d'acquisition d'actions conclus, le 23 septembre 2011, Mme Béatrice Vachonfrance, M. Stuart Keeler et M. Eric Bernstein se sont engagés à céder, d'ici le 31 décembre 2011, à EFR Holdings, un total de 157 820 actions EFRONT (dont 137 920 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de BSPCE³ et 19 900 actions détenues à ce jour par Mme Béatrice Vachonfrance) au prix unitaire de 18 €.

En vertu de ces accords, EFR Holdings détient :

- individuellement 2 273 793 actions EFRONT représentant autant de droits de vote, soit 74,19% du capital et des droits de vote de cette société⁴ ;

¹ Société contrôlée par des fonds affiliés à la société américaine Francisco Partners.

² Dont 13,50 € par action réglé le 23 septembre 2011 ; le complément de 4,50 € par action étant payé dans un délai de 120 jours suivant le 23 septembre 2011.

³ Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 3 064 801 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- de concert⁵ avec MM. Olivier Dellenbach, Tarek Chouman, Matthieu Plessis, Thomas Nokin, Gildas Mathurin, Stuart Keeler, Eric Bernstein et Mme Béatrice Vachonfrance, 2 650 959 actions EFRONT représentant autant de droits de vote, soit 86,50% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EFR Holdings SAS	2 273 793	74,19
Olivier Dellenbach	301 366	9,83
Tarek Chouman	50 000	1,63
Béatrice Vachonfrance	19 900	0,65
Matthieu Plessis	5 900	0,19
Thomas Nokin	0	0
Gildas Mathurin	0	0
Stuart Keeler	0	0
Eric Bernstein	0	0
Total concert	2 650 959	86,50

EFR Holdings s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **18 €**, la totalité des 413 842 actions EFRONT existantes non détenues par lui et les membres du concert, représentant 13,50% du capital de la société, ainsi que 107 416 actions EFRONT susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de l'offre par exercice des options de souscription d'actions et des BSPCE émis par la société et non détenus par les membres du concert susvisé.

Il est précisé que les accords susvisés prévoient des engagements de cession ou d'apport au profit de la société EFR Holdings, au plus tard le 31 décembre 2011, d'actions EFRONT résultant de l'exercice des BSPCE et des options de souscription ainsi réparties :

	Actions existantes cédées ou apportées à EFR Holdings	BSPCE détenus	Actions résultant de l'exercice de BSPCE apportées ou cédées à EFR Holdings	Options de souscription d'actions détenues	Actions résultant de l'exercice d'options de souscription apportées ou cédées à EFR Holdings
Olivier Dellenbach	301 366	296 124	296 124	0	0
Tarek Chouman	50 000	0	0	34 100	34 100
Béatrice Vachonfrance	19 900	62 860	62 860	0	0
Matthieu Plessis	5 900	86 916	86 916	0	0
Thomas Nokin	0	25 300	25 300	0	0
Gildas Mathurin	0	20 000	10 000 ⁶	0	0
Stuart Keeler	0	0	0	45 060	45 060
Eric Bernstein	0	0	0	60 000	30 000 ⁷
Total concert	377 166	491 200	481 200	139 160	109 160

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions EFRONT non présentées à l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions EFRONT est maintenue jusqu'à nouvel avis.

⁵ Compte tenu des accords susmentionnés constitutifs d'une action de concert.

⁶ Etant précisé que 10 000 BSPCE seront annulés.

⁷ Etant précisé que 30 000 options de souscriptions seront annulées.